

**Communiqué : 2 octobre 2000**

**Les responsables de la réglementation d'assurance unissent leurs efforts en matière de commerce électronique**

**Winnipeg** - « Les consommateurs devraient se sentir protégés lorsqu'ils souscrivent de l'assurance sur internet », a affirmé le Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance (CCRRA) lors de sa réunion de deux jours qui s'est terminée vendredi. Le CCRRA a formé un comité pour étudier et recommander des mesures pour protéger le consommateur qui achète des produits d'assurance en utilisant la technologie du commerce électronique.

Les consommateurs doivent être assurés qu'ils font affaire avec une compagnie possédant un permis, que les renseignements qu'il fournissent sont protégés et que toutes les transactions sont légales. Cette initiative intervient au bon moment car de plus en plus de compagnies d'assurance offrent des renseignements, des prix et des propositions sur leurs produits sur internet.

« Les autorités de réglementation ont réussi à assurer la protection des consommateurs canadiens dans les transactions d'assurance traditionnelles. Nous devons maintenant étendre cette protection aux transactions faites sur internet » a déclaré M. Winston Morris, le président du CCRRA et surintendant de l'assurance de Terre-Neuve et du Labrador.

Les membres du CCRRA ont également appuyé le travail en cours du "Canadian Insurance Services Regulatory Organization" (CISRO) qui a pour but d'améliorer les normes de compétence des nouveaux agents d'assurance-vie à l'échelle nationale. Le document de conception du programme d'étude qui vient d'être publié est l'étape suivante pour que tous les nouveaux agents d'assurance-vie aient le même niveau de compétence et qu'ils soient prêts à relever les défis d'un marché des services financiers qui évolue rapidement.

Selon M. Morris, « ces deux initiatives sont d'excellents exemples des avancées positives qui peuvent conduire à l'harmonisation lorsque les autorités de réglementation travaillent ensemble au bénéfice du consommateur. »

-30-

Personnes-ressources : Winston Morris En français : Jacques Henrichon  
(709) 729-2571 (418) 528-9140